La Commission Stocker recommande l'encouragement du territoire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **39-40 (1967)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La Commission Stocker recommande l'encouragement de l'aménagement du territoire

Constituée en mars 1965, la Commission d'experts chargée d'examiner les subventions fédérales, plus connue sous le nom de Commission Stocker, du nom de son président, a remis son rapport au Conseil fédéral en juillet de cette année. Alors qu'elle préconise une réduction des subventions de l'ordre de 140 millions de francs, il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire, ses propositions tendent au maintien des subventions actuelles et, dans certains cas, à leur accroissement. Commentant le tableau synoptique des plans locaux et régionaux, la commission déclare:

«L'aménagement du territoire, dans de nombreux endroits, en est encore à ses débuts; il est donc probable qu'il exigera des investissements considérables dans les années à venir. L'aménagement doit stimuler les efforts en vue de l'amélioration de l'infrastructure et donner les lignes directrices de l'évolution future. Même si l'aménagement national, régional et local n'est pas la panacée qu'on voudrait parfois nous présenter, il est indéniable que du point de vue économique, il convient de le soutenir. Heureusement, on est en train d'admettre, chez nous aussi, qu'il n'est pas de croissance optimale sans division et organisation rationnelles du territoire. L'assistance fédérale ne peut être supprimée dans ce domaine. Dans le cas des zones de montagne, elle pourrait même être accrue avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas... primairement d'une aide financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local. Un accroissement de l'aide aux régions financièrement faibles est de toute manière entièrement justifié dans ce secteur.»

Nous ne pouvons que souscrire à ces déclarations. L'aménagement du territoire peut être considéré comme un instrument de l'Etat moderne, auquel les communes, les cantons et la Confédération ne peuvent renoncer sans que l'accomplissement de leurs tâches s'en trouve entravé ou augmentés les moyens financiers qu'ils doivent y affecter.

Aspan

A fin 1966, Lausanne compte 50 893 appartements contenant 141 568 pièces et regroupant 125 320 habitants; on note ainsi une moyenne de 0,89 occupant par pièce habitable.

A fin 1960, les résultats du recensement fédéral de population révélaient pour notre ville un «stock» de 45 587 appartements avec une occupation moyenne par pièce habitable de 0,93.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

construisez moderne

Tentes en toile
Parois mobiles »holoplast«
Stores vénitiens
Volets roulants à lames orientables »solomatic«
Volets-contre-vents »lamobil«
Volets roulants »alucolor« en aluminium prélaqué
Volets roulants métalliques
Marquises avec bras articulés
Installations de commandes électroméc. et à distance
Installations d'obscurcissement

avec GRIESSER

Aadorf 052 47 25 21
Bâle 061 34 63 63
Berne 031 25 28 55
Genève 022 44 72 74
Lausanne 021 26 18 40
Lugano 091 3 44 31
Lucerne 041 2 72 42
St-Gall 071 23 14 76
Zurich 051 23 73 98
Chaux-de-Fds 039 2 74 83
Venthône VS 027 5 07 54